

Rouler électrique? C'est maintenant!

La voiture « verte » n'a plus à rougir : elle fait désormais son entrée dans les copropriétés. Résolument citadine, elle s'invite dans le décor de nos villes et donc dans la vie de vos copropriétaires. Stimulés par une réglementation avantageuse et par des aides financières significatives, ils sont de plus en plus nombreux à franchir le cap de l'électrique. Face à leurs besoins concrets d'installation de bornes de recharge, vous aurez, avec ENGIE, toutes les cartes en main pour leur répondre.

VOS COPROPRIÉTAIRES VONT POUVOIR « FAIRE LE PLEIN » SANS SE POSER DE QUESTION!

Notre partenaire BORNE RECHARGE SERVICE (BRS) propose une solution d'installation et de gestion clé en main de bornes de recharge pour véhicule électrique : elle répond au besoin des copropriétaires et est sans impact financier pour le syndicat de copropriétaires. Avec ENGIE, les véhicules électriques vont facilement trouver leur place dans la copropriété.

- +Un service clé en main
- **+** Une solution toutes marques et tous modèles pour faire des économies
- **Une offre d'installation** sans frais pour le syndic et le syndicat des copropriétaires
- **+** Un service de gestion innovant sans frais pour le syndic, et donc sans risque pour le syndicat des copropriétaires. BRS propose de gérer le remboursement des consommations électriques de chaque borne individuelle à la copropriété.



Notre partenaire

BORNE RECHARGE SERVICE

est le spécialiste de l'installation de bornes de recharge en copropriété depuis 2012. Déjà 250 bornes installées par un réseau de 30 électriciens dans toute la France. Toutes les installations bénéficient de la certification ZEReady et Idiada (Nissan), elles sont compatibles avec tous les véhicules et éligibles aux aides d'État.





UNE SOLUTION PLEINE D'AVENIR

Grâce à ENGIE, les copropriétaires bénéficient d'un tarif préférentiel¹ pour l'installation de la borne de recharge, l'abonnement au service et l'électricité consommée :

100€ de remise sur l'installation de la borne de recharge par BRS

- + 6 mois d'abonnement au service offerts par BRS
- + 3000 premiers kilomètres offerts².

Bien entendu, ces remises sont cumulables avec les aides des constructeurs partenaires de BRS (Nissan, Renault, Kia) et les aides financières publiques :

- crédit d'impôt transition énergétique de 30%;
- certificats d'économie d'énergie;
- programme Advenir de l'AVERE-France et du Ministère du Développement Durable.

UNE OFFRE SIMPLE ET PACKAGÉE

Une offre d'installation sans frais pour le syndicat des copropriétaires et le syndic, quelle que soit l'installation électrique de la copropriété.

Le câblage de raccordement jusqu'à 96 m.

Un service de gestion innovant : BRS propose de gérer le remboursement des consommations électriques de chaque borne individuelle à la copropriété, sans frais pour le syndic.

Une solution compatible toutes margues et tous modèles.

UN EXEMPLE CONCRET?

Vous êtes l'heureux propriétaire d'une Nissan Leaf. L'installation clé en main d'une borne de recharge sur **votre emplacement de parking vous coûtera 173€ au lieu de 1890€**³.

Votre abonnement vous coûtera 69€ la première année, puis 138€ les années suivantes. Vos 3000 premiers kilomètres (correspondant à un volume d'électricité de 75€ TTC) vous sont offerts.

Calculs sur la base des subventions actuelles aux conditions en vigueur. Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter.



Contact

Pour plus de renseignements et obtenir une **Offre privilège personnalisée : BORNE RECHARGE SERVICE engie@bornerecharge.fr**Numéro vert **0 8000 75014**(Appel gratuit depuis un poste fixe)



CONTACTEZ-NOUS : syndicscoproprietes@engie.com

¹Tarifs négociés pour les copropriétés détentrices d'un contrat d'électricité pour les parties communes chez ENGIE. ² 75€ d'électricité offerts par BRS correspondant à une distance moyenne de 3 000 km. ³ Détail du calcul : 1890€ (prix de l'installation) -850€ (subventions ADVENIR) -267€ (CITE), -500€ (remise constructeur) -100€ (remise BRS dans le cadre du partenariat ENGIE) = 173€.